

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 02 JUILLET 2025**

Le mercredi deux juillet deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Béatrice TRANCHAND ; Jérôme MORGANT ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ; Isabelle DESCHAMPS ;

**Membres absents** : Christian MEA ; José GARCIA ; Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ;

**Pouvoirs** : Christian MEA à Yves RACHEDI ; José GARCIA à Martine MOUTON ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Valérie MIGNOT ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY à Jérôme MORGANT ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ;

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 25 Juin 2025

**Secrétaire** : Yves RACHEDI

**2025-36 – RH – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – 2025 N°2**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu les avis reçus du Comité technique en date du 16 juin 2025 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique ;

Considérant que la Commune peut par ailleurs, après avis du comité technique, supprimer un emploi ;

Considérant qu'à la suite d'un décès survenu au sein de l'équipe des services techniques, il convient de procéder à la suppression du poste afférent ;

Considérant qu'à la suite d'un départ à la retraite d'un agent d'entretien, il convient également de procéder à la suppression du poste afférent ;

Considérant que pour la rentrée scolaire de septembre 2025, il convient d'ajuster les temps de travail des agents du pôle enfance-jeunesse notamment afin d'éviter le recours aux contrats d'engagement éducatif, diminuer les heures complémentaires et consolider les emplois du temps existants pour les agents souhaitant réaliser davantage d'heures ; que deux nouveaux postes seraient créés pour compléter la réponse aux besoins du service ;

Considérant par ailleurs que pour faciliter la gestion des salles, le poste de régisseur de salle de l'Arbuel intégrera à l'avenir des missions complémentaires à la mission de régisseur, portant sur plusieurs autres salles de la Commune ; que cette réorganisation du poste permet de proposer ainsi un temps complet plus attractif ;

Considérant qu'à la suite d'un départ à la retraite évoqué ci-dessus d'un agent d'entretien, il convient de compléter jusqu'à un temps complet le temps de travail d'un autre agent d'entretien employé actuellement par la Commune ;

Considérant que d'autres corrections textuelles sont par ailleurs apportées au tableau des emplois ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1<sup>er</sup> : De procéder aux modifications, suppressions et créations des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

<b>SUPPRESSIONS</b>		
<i>Dernière délibération</i>	<i>Emploi</i>	<i>Temps de travail</i>
03/07/2017	<b>Emploi d'agent technique polyvalent</b> Cadre d'emploi des adjoints techniques	TC
18/02/2020	<b>Emploi d'agent d'entretien</b> Cadre d'emploi des adjoints techniques	TC

<b>MODIFICATIONS</b>				
<i>Dernière délibération</i>	<i>Situation actuelle</i>	<i>TT. actuel</i>	<i>Nouvelle situation</i>	<i>Nouv. TT.</i>
10/07/2024	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation	24,04/35	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation	29,62/35
10/07/2024	<b>Emploi d'animateur et BCD</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation	32,19/35	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation	32,28/35

	L.332-8 2° CGFP permanent		L.332-8 2° CGFP permanent	
10/07/2024	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	30,00/35	<b>Emploi d'animateur – Coordonnatrice périscolaire</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	TC
10/07/2024	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	22,53/35	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	28,67/35
10/07/2024	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	21,75/35	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	26,31/35
10/07/2024	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	32,78/35	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	20,04/35
10/07/2024	<b>Emploi de Directeur/trice adjointe ALSH</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation CDI - L 1224-3 C.trav. L.332-8 2° CGFP permanent	TC	<b>Emploi d'animateur – réfèrent périscolaire</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	TC
26/02/2025	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation CDI - L 1224-3 C.trav. L.332-8 2° CGFP permanent	TC	<b>Emploi d'animateur et Directeur/trice adjointe ALSH</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	TC
12/07/2023	<b>Emploi d'agent de surveillance des écoles et d'entretien</b> Cadre d'emploi des adjoints techniques L.332-8 5 CGFP permanent	9,45/35	<b>Emploi d'agent de surveillance des écoles et d'entretien</b> Cadre d'emploi des adjoints techniques L.332-8 2° CGFP permanent	TC
06/07/2022	<b>Emploi de régisseur de salles</b> Cadre d'emploi des adjoints techniques L.332-8 5 CGFP permanent	9,37/35	<b>Emploi de régisseur de salles</b> Cadre d'emploi des adjoints techniques L.332-8 2° CGFP permanent	TC

CREATIONS		
Dernière délibération	Emploi	Temps de travail
-	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	13,12/35
-	<b>Emploi d'animateur</b> Cadre d'emploi des adjoints d'animation L.332-8 2° CGFP permanent	13,12/35

Article 2 : De prévoir le cas échéant les crédits correspondants au budget ;

Article 3 : D'adopter en conséquence la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 juillet 2025

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : 07/07/2025

- Affiché le : 07/07/2025

Le secrétaire de séance,

Yves RACHED